

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Décembre 2009

---

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/09**

OBJET : Sectorisation de Boulancourt au collège Blanche de Castille de La Chapelle-la-Reine.

- Canton : La Chapelle-la-Reine.

**RÉSUMÉ** : La commune de Boulancourt, située sur le territoire seine-et-marnais, est sectorisée au collège de Puiseaux dans le Loiret. Depuis la rentrée scolaire 2008, les écoliers de Boulancourt sont sectorisés en Seine-et-Marne, à Buthiers. La Mairie a sollicité le Conseil général en vue d'une sectorisation de sa commune au collège Blanche de Castille de La Chapelle-la-Reine. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Depuis 1969, la commune de Boulancourt, située au sud-ouest de la Seine-et-Marne, était sectorisée dans des établissements scolaires du département du Loiret : les écoles primaires et le collège de secteur étant situés sur la commune de Puiseaux. Depuis septembre 2008 la sectorisation des écoliers a été modifiée, leur école de secteur est désormais à Buthiers.

En septembre 2006, le Maire de Boulancourt a sollicité le Conseil général en vue d'une réintégration des élèves de Boulancourt dans leur département d'origine et d'une sectorisation de la commune au collège Blanche de Castille de La Chapelle-la-Reine, pour la rentrée 2009.

Cependant, au regard des délais pour changer de syndicat intercommunal, la Mairie de Boulancourt a souhaité différer sa demande de modification de sectorisation.

Pour l'année scolaire 2008-2009, la commune de Boulancourt comptait 17 collégiens : 9 élèves au collège de secteur de Puiseaux, dans le Loiret, et 8 élèves au collège de La Chapelle-la-Reine.

Le collège Blanche de Castille de La Chapelle-la-Reine est l'établissement de rattachement de la quasi totalité des communes du secteur.

Rénové en 2004, l'établissement a la capacité d'accueillir les élèves résidant à Boulancourt : il scolarisait, pour la rentrée scolaire 2008, 593 élèves, pour une capacité de 700 places.

Je vous propose donc, conformément au souhait de la commune, de prévoir l'accueil au collège Blanche de Castille de La Chapelle-la-Reine des élèves résidant à Boulancourt.

Par ailleurs, une convention conclue annuellement entre le Département du Loiret et le Département de Seine-et-Marne détermine notre participation financière aux charges de fonctionnement du collège de Puiseaux, établissement de secteur de six communes seine-et-marnaises (participation au prorata du nombre d'élèves seine-et-marnais scolarisés l'année précédente). La modification du secteur de recrutement du collège de Puiseaux nécessiterait le retrait des élèves de Boulancourt du calcul de la participation financière.

Réuni en séance le 7 décembre 2009, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale a été consulté sur ce projet et émis un avis favorable.

Je vous propose donc d'approuver le projet de sectorisation, à compter de la rentrée scolaire 2010, de la commune de Boulancourt au collège Blanche de Castille de La Chapelle-la-Reine et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/09 des rapports soumis à la commission  
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteur : MME DELESSARD  
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

---

Séance du 18 Décembre 2009

OBJET : sectorisation de Boulancourt au collège Blanche de Castille de La Chapelle-la-Reine.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, et notamment son article 81,

Vu la délibération du Conseil général du 22 avril 2005 décidant des modalités de mise en œuvre de la compétence de sectorisation,

Vu l'avis du CDEN du 7 décembre 2009,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

**DECIDE**

de modifier le secteur de recrutement du collège de La Chapelle-la-Reine, à compter de la rentrée scolaire 2010, en y sectorisant la commune de Boulancourt.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

